

Décision

Générale

colonial

Décision n° 868 du 2 juillet 1953

n° 868

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

2 juillet 1953

Numéro JO

n° 10 du 01/08/1953

Date du numéro

1 août 1953

TEXTE INTÉGRAL

L'adjudant-chef Moreau (Maurice), débarqué à Djibouti le 18 juin 1953, est affecté à la Milice de la Côte Française des Somalis pour assurer, à compter de cette date, les fonctions de gérant du dépôt, en remplacement du sergent-major Samson (Pierre). L'adjudant-chef Moreau (Maurice) est désigné à partir de la même date comme : — billeteur du Depot de la Milice de la Côte Française des Somalis; — gérant de l'avance de cinq mille francs (5.000 fr.) prévue par l'arrêté n° 105 du 3 février 1943.